DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR

ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

Canton de Nuits Saint Georges

Tél: 03 80 61 01 67 e-mail : mairie.villebichot@wanadoo.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE DE VILLEBICHOT

21700 Villebichot

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2022

Président: Monsieur Pascal GRAPPIN

<u>Présents</u>: MM. Franck PACOT, Michaël DAMERON, Laurent PITIE, Sylvain BOUILLER, Fabrice JANNET, Benjamin CHEBROU, Mmes Stéphanie PITIE, Mélanie VOISIN, Julie

FAUROIS-GAILLARD

Absent excusé: Mr Philippe BEAUPOIL.

REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DU COÛT DE LA FORMATION DE LA SECRETAIRE

La formation de Madame GUENUCHOT Katy « secrétaire de la commune de Villebichot » a fait l'objet d'une commande groupée avec 5 autres communes dont la commune de Villebichot. Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour le paiement de la somme de 165.80 € à la commune de Chaux. Ce montant représente la part de la commune de Villebichot à la formation de la secrétaire.

ADHESION AU PEFC BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Le Maire précise :

- Que l'adhésion à PEFC Bourgogne Franche-Comté arrive à échéance le 31 décembre 2022,
- Que les règles de gestion forestière durable sont une plus-value pour la forêt communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide à l'unanimité d'adhérer pour 5 ans à PEFC Bourgogne Franche-Comté,
- Autorise le Maire à signer le bulletin d'adhésion.

PARTICIPATION FINANCIERE A L'ACHAT DE LIVRES POUR LES LAUREATS DU BREVET AU COLLEGE FELIX TISSERAND

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande du collège Félix Tisserand pour la participation à l'achat de livres pour les lauréats du Diplôme National du Brevet. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de participer à l'achat de livres pour les 4 lauréats de la commune au Diplôme National du Brevet
- Dit que le montant de la participation sera de 4 élèves x 6 € soit la somme de 24 €.

FIXATION DU PRIX DE L'AFFOUAGE 2022/2023

Le Maire passe la parole à Franck PACOT, adjoint en charge de la forêt, qui présente le projet de règlement des affouages en forêt communale tel qu'il a été préparé avec les garants et validé par les membres de la commission « forêt, chemin et environnement ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'instituer une taxe d'affouage au stère cubé et de fixer le prix à 6.00 € le stère
- d'adopter le règlement d'exploitation des affouages en forêt communale de Villebichot 2022/2023.

<u>INFORMATION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</u>

Le Maire présente le rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges.

Il précise que le rapport dans son intégralité sera transmis aux Conseillers Municipaux par voix dématérialisée.

ADHESION AU CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE 2023-2026

Le Maire rappelle:

• que, dans le cadre des dispositions du code général de la fonction publique, de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte d'Or a informé la commune du lancement de la procédure lui permettant de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le Maire expose:

• que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,
- Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Décide

Article 1 : d'accepter la proposition suivante :

Assureur: CNP Assurances

Courtier: WTW

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2023)

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois. Agents affiliés IRCANTEC (Titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et des Agents non titulaires)

Risques assurés : accident et maladie professionnelle + grave maladie + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.

Tous les risques :

Avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1.98 %.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer les conventions en résultant.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe le Conseil Municipal que la loi dite « MATRAS » n° 2021-1520 du 25 novembre 2021, prévoit qu'un correspondant « incendie et secours » devra être désigné. Pour les mandats en cours, le Maire doit désigner ce correspondant dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur du décret, soit avant le 1^{er} novembre. Après un échange avec les Conseillers Municipaux présents, le Maire désigne, avec son accord, M. Philippe BEAUPOIL correspondant « incendie et secours » de la commune de Villebichot.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association des Maires Ruraux de France est lauréate d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) interministériel pour son programme baptisé « Élu Rural Relais de l'Égalité. Ce programme vise à lutter contre les violences et à promouvoir l'amélioration des conditions de vie des personnes vulnérables en milieu rural;

 Madame Nathalie GAVOILLE, Maire de TROCHÈRE, a été désignée référente départementale pour la Côte-d'Or « Élu Rural Relais de l'Égalité ». Le référent pour la commune de Villebichot sera Madame Stéphanie PITIE, Adjointe au Maire.
- Le Maire présente la motion proposée par l'Association des Maires de France au sujet de la situation financière des communes et des intercommunalités. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la motion et autorise le Maire à la signer et diffuser.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que la société de pêche «L'Arc-en-ciel » a désigné Monsieur Jean MERLE comme garde-pêche. L'Arrêté Préfectoral portant agrément en qualité de garde-pêche particulier, a été adressé à la commune.
- ➤ Le Maire informe le Conseil Municipal que pour l'exercice 2023, la contribution de la commune au Service Départemental d'Incendie et de Secours s'élèvera à 7 467 €.
- Le Maire revient sur la numérotation des maisons en cours de construction rue de Saint Bernard. Compte tenu de la numérotation existante, du terrain encore disponible, le Conseil Municipal décide de retenir, après réflexion, la numérotation 2A, 2B, 2C, 2D, 2E. Une information écrite sera transmise prochainement aux intéressés et les plaques manquantes seront commandées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

